



CONTRAT DE DEMI PENSION DE CLUB ECURIES DES USSES

ENTRE : Monsieur Sébastien ANDRIEUX « responsable » des Écuries des UsseS SAS ,142 chemin de sur la cote 74350 Cernex

ET : M,Mme.....
Demeurant.....
Téléphone.....
Adresse mail.....

DEMI PENSION SUR LE CHEVAL :..... N°SIRE :.....

Le cavalier de l'Équidé mis en pension s'engage à :

- S'occuper du cheval pris en demi-pension en bon père de famille.
- A ne pas sauter avec le cheval sauf en présence d'un moniteur du club.
- A respecter les consignes de sécurité (casque...) dans et en dehors de la structure.
- A ne pas laisser une autre personne que lui monter sur le cheval.
- Avoir pris sa licence FFE de l'année en cours.
- Régler ses factures 15 jours après réception de la facture.
- Prévenir (par courrier recommandé) minimum 30 jours à l'avance s'il désire mettre un terme à la demi-pension, dans le cas contraire une facturation sera mise en place.

Le responsable du club s'engage à :

- loger, nourrir et soigner le cheval, Les frais de maréchalerie et vétérinaire seront à la charge du CLUB.

Le responsable du club s'autorise à rompre ce contrat en prévenant le propriétaire de l'équidé 30 jours à l'avance par lettre recommandée avec accusé de réception.

Une augmentation des tarifs (pension et transport) pourra être mise en place chaque début d'année, le responsable du club s'engage à en prévenir le cavalier de l'équidé 30 jours à l'avance.

DEMI-PENSION sur un cheval de club, à partir du...../...../.....

Comprend l'hébergement du cheval en box ou près collectifs selon l'envie du club.

Cette demi-pension comprend 2 cours collectifs par semaine et 1 sortie libres (balade, travail sur le plat, longe, travail en main en carrière, manège ou extérieur...) par le cavalier ou 1 cours privé et 2 sorties libres Le club s'autorise à utiliser le cheval à sa convenance durant toute la semaine.

2 cours collectifs + 1 monte libre / semaine

Cheval - **350 EUROS/MOIS**

Poney - **300 EUROS/MOIS**

QUART DE PENSION

1 cours collectif + 1 monte libre / semaine

Cheval - **250 EUROS/MOIS**

Poney - **200 EUROS/MOIS**

Infrastructures :

-Les installations (manège et carrière) sont mis en libre accès sauf durant les cours d'équitation annuels et les stages.

-Une sellerie est mise à disposition du propriétaire du cheval (le centre ne sera en aucun cas mis responsable des vols ou détériorations du matériel stocké)

Fait en deux exemplaires à Cernex, le

le/...../.....

*Signature du responsable du club et du cavalier du cheval
précédé de la mention lu et approuvé.*